

# LA GRÈVE EST UN DROIT !

# MODE D'EMPLOI



sud.solidaires11@orange.fr  
04 66 78 32 44

## DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ :

- ◆ Tu peux faire grève seul-e s'il existe au moins un préavis national interprofessionnel.
- ◆ Tu peux faire grève seul-e s'il existe un préavis national dans ton secteur d'activité.
- ◆ Tu peux faire grève seul-e si tu es l'unique salarié-e de l'entreprise.
- ◆ Sans préavis, il faut être deux grévistes dans ton entreprise.
  
- ◆ Tu n'es pas obligé-e d'informer ton employeur de ton intention d'exercer ton droit de grève (exception à la SNCF)
- ◆ Dans certaines Délégations de Service Public, les règles du service public peuvent s'appliquer (prévenir 48h avant, perte de salaire)

## DANS LE SECTEUR PUBLIC :

- ◆ Que vous soyez fonctionnaire ou non, tout le monde est couvert par des préavis nationaux qui couvrent de longues périodes.
- ◆ Pas besoin de préavis dans les collectivités de moins de 10 000 habitant-es.
- ◆ Dans les collectivités territoriales tu peux faire grève 1h, la demi-journée ou la journée complète.
- ◆ Dans certains services publics (Premier degré dans l'éduc nat, animation, sénior, handicap, transports) : obligation de prévenir 48h avant (dont 1 jour franc), obligation d'être en grève toute la journée (perte de 1/30e du salaire mensuel).

## DANS TOUS LES CAS :

- ◆ Tu n'est pas obligé-e, sauf exception, de prévenir ton employeur que tu fais grève.
- ◆ Tu n'as pas l'obligation de présenter de préavis à ton employeur.
- ◆ Tu n'as pas besoin d'être syndiqué-e pour faire grève.
- ◆ Tu peux organiser des piquets de grève et occuper ton lieu de travail, tant que cela n'engendre pas une entrave à la liberté du travail ou des voies de faits.
- ◆ Préviens tes collègues en amont afin de les motiver à rejoindre le mouvement !

## SE SYNDIQUER, C'EST :

- ◆ Défendre tes conditions de travail et connaître tes droits.
- ◆ Ne pas rester seul-e face à la hiérarchie.
- ◆ Savoir ce qui se passe ailleurs.
- ◆ La solidarité contre l'individualisme.
- ◆ L'espoir contre la résignation.
- ◆ L'esprit critique contre les fausses évidences de l'employeur.

# LA RETRAITE À 64 ANS C'EST TOUJOURS NON !

LE 31 JANVIER NOUS ÉTIONS

**8000 À NARBONNE ET 10 000 À CARCASSONNE**

SOYONS ENCORE PLUS NOMBREUX·EUSES POUR LES  
PROCHAINES MOBILISATIONS !

57% de la population est favorable aux blocages pour appuyer la contestation

74% de la population est opposée à la réforme des retraites

93% des travailleuses et des travailleurs en activité sont opposés au projet  
du gouvernement

LE MARDI 7/02 ET LE SAMEDI 11/02

**TOUS·TES EN GRÈVE**

**ET EN MANIF'**

pour faire plier le gouvernement !

**À CARCASSONNE**

**SQUARE ANDRÉ CHÉNIER**

**MARDI 7 : 14H30**

**SAMEDI 11 : 10H30**